

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 257

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, Mme Battistel, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 23

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et en priorité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe des députés Socialistes et apparentés vise à rendre plus ambitieuse la proposition du Gouvernement de créer une 4e année de stage en médecine générale.

Pour ce faire, il prévoit de flécher uniquement vers les déserts médicaux la réalisation de cette nouvelle année, et non « en priorité ».

A l'inverse du stage en pratique ambulatoire, lui aussi réalisé « en priorité » dans les déserts médicaux (stage créé par l'article 2 de la loi « Buzyn »...mais jamais mis en oeuvre), il convient de clairement faire profiter les déserts médicaux de cette nouvelle mesure.

Rappelons ici que entre 2012 et 2018, la part de Français vivant dans une commune où l'accès à un médecin généraliste est limité est passée de 7,6 % à 11,1 % et que 11 % des Français, soit 6 millions de personnes, n'ont pas de médecin traitant, alors qu'il est le pivot de l'accès aux soins en ville.